



CODE D'ÉTHIQUE

Pour les éleveurs membres et les propriétaires de Keeshonden

Ce code d'éthique est présenté comme un guide informatif pour les éleveurs et les éleveurs potentiels de Keeshonden, dont les objectifs premiers sont le bien-être et l'amélioration de la race. Le règlement intérieur du Keeshond Club of Canada, Inc. stipule que le club «fera tout ce qui est en son pouvoir pour protéger et promouvoir les intérêts de la race», désapprouvant fortement la pratique de vendre du Keeshonden à des animaleries et / ou à d'autres commerces. marchands de chiens. En postulant à l'adhésion, les candidats "s'engagent à poursuivre les objectifs du Club et à mener toutes leurs activités en lien avec la Race de manière éthique".
An ethical breeder conducts his activities as follows:

ÉLEVAGE: Il / elle planifie consciencieusement chaque portée en fonction du tempérament et des qualités appropriés des parents par rapport à la norme officielle approuvée par le CKC de la race, et avant de décider de produire une portée, examine les possibilités de placer correctement les chiots qu'il ne peut pas garder lui-même.

Il / Elle ne l'utilise que pour la reproduction d'adultes de bon tempérament; sont exempts de défauts congénitaux tels que l'orchidée héréditaire (c.-à-d. les hommes dont les testicules ne descendent pas tous les deux normalement), la cécité, la surdité, etc. et ceux dont les hanches ont été radiographiées avec un bon positionnement et prononcées normalement par un vétérinaire personnellement qualifié dans le domaine de la dysplasie de la hanche.

Il élève ou co-élève uniquement des mâles et des femelles en bonne santé âgés de 18 mois ou plus qui sont de type correct selon la norme de race du Keeshond Club of Canada et sont exempts de problèmes génétiques et de tempérament connus. Permet un espacement approprié entre les portées; exhorte les acheteurs à stériliser / castrer ceux qui, pour une raison quelconque, ne seront pas utilisés pour la reproduction et protège contre les accouplements imprévus.

SANTÉ: Tout son stock est conservé dans des conditions sanitaires; bénéficie d'une protection sanitaire maximale grâce aux vermifuges et aux inoculations.

INSCRIPTION: Il / elle enregistre son cheptel reproducteur auprès du Club Canin Canadien et tient un registre précis des accouplements et des pedigrees.

VENTES: Il / Elle ne vend ni ne consomme pas de chiots ou d'adultes à des animaleries ou à d'autres revendeurs commerciaux. Il vend Keeshonden, autorise le service de haras et loue des haras ou des chiennes UNIQUEMENT à des individus qui donnent des preuves satisfaisantes qu'ils leur apporteront les soins et l'attention appropriés, et sont en accord avec ce CODE D'ÉTHIQUE. Il met à la disposition du novice le bénéfice de ses conseils et de son expérience.

Tous les stocks quittant sa possession ont au moins 8 semaines. Il fournit aux acheteurs des détails écrits sur l'alimentation, les soins généraux, les données sur les vermifuges et les inoculations contre la maladie de Carré, l'hépatite, la leptospirose, etc., et le pedigree de quatre générations du Keeshond.

Il fournit et exige des accords écrits signés par toutes les parties à toutes les ventes et autres transactions, et remplit et livre en conséquence les formulaires prêts pour les inscriptions.

REMARQUE: Selon les règles du Club Canin Canadien - TOUS ces formulaires DOIVENT ÊTRE REMPLIS ET REMPLIS par toutes les parties aux transactions, à moins qu'elles n'en aient convenu autrement dans des accords écrits et signés.

Toute sa publicité est factuelle. Il n'offre pas de Keeshonden à un prix inférieur au prix minimum, ni n'est libellé de manière à attirer des acheteurs indésirables, ou à encourager l'élevage de Keeshonden uniquement dans le cadre d'un programme de rémunération. Il / elle ne fournit pas Keeshonden pour des tombolas, des prix "à donner" ou d'autres projets similaires.

PRIX: En fixant un prix minimum pour ses jeunes chiots en fonction de la situation géographique, il maintient la valeur de la race et de son propre stock. Il donne à ses adultes et chiots des soins de première classe et ne peut pas se permettre de vendre à bas prix.

Lorsqu'il est confronté à une situation non couverte par le présent code d'éthique, il / elle se conduit comme il / elle souhaiterait être traité dans des circonstances similaires

Date

Signature du membre

Signature du membre